N° AT 24 – 02

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**
**Portant autorisation de stationnement**
**Place de la Résistance**
**Parking face au Restaurant de La Gare**
**Commune de POUGUES-LES-EAUX En agglomération,**

**LE MAIRE DE LA VILLE DE POUGUES LES EAUX,**

**VU** l'article L131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
**VU** le Code de la Route et notamment l'article R411-8,
**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I, 4 èmes partie, 8 èmes partie (signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
**VU** la demande de l'association 4A,
**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer le stationnement au droit du rassemblement.

**ARRETE**

**Article 1er** : Le Maire autorise l'association 4A à se ressembler sur le parking Place de la Résistance, face au restaurant de La Gare.
Ce rassemblement aura lieu tous les troisièmes dimanches de chaque mois durant l'année 2024.

**Article 2** : Le stationnement sera réservé pour le rassemblement de l'association 4A à partir du 21 janvier 2024 de 8h à 17h.

**Article 3** : L'association 4A, est seule responsable, tant envers la Ville de Pougues-les-Eaux qu'envers un tiers, de tout accident, dégât ou dommage de quelques natures que ce soit, ainsi que de tout désagrément occasionnel pouvant résulter de l'exploitation du domaine public. Elle devra être assurée au titre de la responsabilité civile et souscrire les polices d'assurances nécessaires pour toute la durée des travaux.

**Article 4** : La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle Livre I, 8ième partie du 6-11-1992. La pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par le demandeur.

**Article 5** : Le Maire de Pougues-les-Eaux, la Police Municipale de Pougues-les-Eaux, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de MARZY.
- Le Président de l'association.
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de Pougues Les Eaux.

Fait et arrêté à POUGUES LES EAUX, le 18 janvier 2024.

Le 1er Adjoint,

VILLE DE POUGUES LES EAUX 58 (Nièvre)

Gilles Bertrand.

Mairie de Pougues les Eaux – 90 Parc Simone Veil 58320 POUGUES LES EAUX
03 86 90 96 00
mairie@ville-pouguesleseaux.fr